



Type d'emploi	Poste ouvert préférentiellement aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF-option « enseignement en maternelle » ou ayant une expérience significative en maternelle
Établissement	Rectorat Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique à mission académique
Intitulé du poste	Conseiller pédagogique « maternelle »
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF. La pertinence de l'expertise dans le domaine de la maternelle sera appréciée lors du recrutement : formations, expériences professionnelles en maternelle, éventuellement attestée ou en voie d'être attestée par une option du CAFIPEMF.
Organisation du temps de travail	Le ou la CP Maternelle est totalement déchargé de service d'enseignement et travaille à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée de ses différentes activités. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le CP Maternelle peut être appelé à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Les missions CP Maternelle sont principalement d'ordre pédagogique dans le cadre de la formation Plan Maternelle et dans le cadre de l'accompagnement d'équipes pédagogiques maternelles. Elles concernent le territoire de l'académie. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement des professeurs et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et des enseignantes, l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement des évolutions de la politique éducative dans le champ de l'école maternelle. Dans ce contexte, le ou la CPA Maternelle travaille en lien avec l'IEN Maternelle, la CPD Maternelle et les CPC de l'académie. Dans chacun de ces champs, le ou la CPA Maternelle effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités sont équitablement réparties. Il ou elle constitue, pour les équipes de circonscription et la direction académique, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants et des enseignantes, à l'échelle de l'académie. Il ou elle peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de l'académie.
Lieux d'exercice	Centre Paris Lecture (13 ^e) et académie de Paris.
Autorité hiérarchique	Le ou la CPA Maternelle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale et fonctionnelle de l'IEN Maternelle. Administrativement, il est rattaché à l'A-DASEN.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Le ou la CPA maternelle fait partie intégrante de l'équipe du Plan Maternelle. Il ou elle est un formateur(trice) qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'école maternelle, dont il ou elle est le collaborateur direct ou la collaboratrice directe. Son action s'inscrit dans le cadre du plan maternelle académique arrêté par le DASEN, dont il ou elle reçoit une lettre de mission. Il ou elle est chargé(e) de déployer et de mettre en œuvre la formation académique maternelle et de développer les ressources pédagogiques du plan maternelle académique.

Ses principales missions s'exercent dans un cadre académique en collaboration avec sa collègue CPA Maternelle :

- **Formation Plan Maternelle auprès des PE de PS/MS/GS :**
 - Les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle

- La langue orale
- Vers la langue écrite
- Le développement de l'enfant de 3 à 6 ans
- **Recrutement et accompagnement des PE des dispositifs de moins de trois ans :**
 - Temps de formation sur temps scolaire et hors temps scolaire
 - Visites et conseils en classe
- **Accompagnement de l'expérimentation Ecoles du CAP MATERNELLE :**
 - Réflexion avec les équipes d'école engagées
 - Mise en œuvre des expérimentations en lien avec les équipes pédagogiques, les CASPE et les chercheurs
 - Rédaction des expérimentations
 - Observations et évaluation des expérimentations
- **Participation à l'Ecole de la formation :**
 - Formations pluri-catégorielles (PE/ASEM/Animateurs)
 - Formations en lien avec les expérimentations des écoles CAP MATERNELLE
- **Contribution à la déclinaison de la politique éducative maternelle académique et nationale :**
 - Contribuer à la production de parcours de e-formation
 - Contribuer à l'animation de la commission académique maternelle
 - Contribuer à la production de ressources publiées sur le site Maternelle
 - Contribuer à la production de livrets imprimés pour l'école maternelle
- **Communication et valorisation**
 - Participer à l'organisation et à l'animation d'événements (séminaires, colloques, ...)
 - Contribuer à la réflexion sur les choix des ressources avec la Mairie de Paris

PROFIL de COMPÉTENCES

Le ou la CPA Maternelle devra posséder :

- Des compétences de formateur
- De solides connaissances sur la maternelle et une expertise pédagogique
- Une maîtrise des outils et usages numériques
- Des compétences maîtrisées dans la communication et l'expression orale et écrite.

Le ou la CPA Maternelle devra faire preuve de :

- Capacités de gestion et d'animation de groupes et de rendre compte du travail en cours ou effectué
- Compétences à travailler en équipe et en partenariat (avec les équipes de circonscription, les équipes de formateurs académiques, la collectivité...)
- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service
- Qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations de travail
- Qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

CONTACTS :

- IEN maternelle : olivier.charriere@ac-paris.fr
- DASEN1 : ce.dasen1@ac-paris.fr

